



MAIRIE de COLLEVILLE  
41, rue de l'Église  
76400 COLLEVILLE  
02.35.28.08.94 – [mairie@colleville.net](mailto:mairie@colleville.net)



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Colleville le 03/12/2024

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion qui se tiendra à la Mairie de Colleville le :

**Jeudi 12 décembre 2024 à 20h30**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I/ Délibérations :**

- N°59-2024 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR- Nouvelle fiche financière  
N°60-2024 : PERISCOLAIRE : CDD accroissement d'activités - prolongation  
N°61-2024 : LOGEMENT- Fixation du montant du loyer mensuel et des charges du logement 1<sup>er</sup> étage école maternelle- 220 B rue de l'église

#### **II/Questions Diverses :**

#### **III/Bilan des projets et travaux en cours**

- *Ecole : entretien avec M Eddy JULIARD inspecteur de l'éducation nationale*

#### **IV/Informations sur les dossiers en cours :**

- Vie communautaire
- Retour d'information des commissions extérieures
- Retour d'informations des commissions internes

#### **V/Divers :**

Votre présence est vivement souhaitée.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix, de voter en son nom.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher (e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
T. DUPREY



MAIRIE de COLLEVILLE  
41, rue de l'Église  
76400 COLLEVILLE  
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



## Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2024 2024

**Date de convocation : 03/12/2024**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le **jeudi 12 décembre 2024** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

### **Présent(e)**

**Mesdames : S. LACHERAY ; A. OLIVIER ; V. SEBIRE ; M. BROCHET,**

**Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. BRUMARD, , J.M RENAULT,**

**Absent(e)s/excusé(e)s : C. LEWIN, M. MORVAN-FIERVILLE, P. VAUCHEL, S. DENEUVE**

Monsieur Denis HEBERT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 9 présents

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h30 par le Maire

\*\*\*\*\*

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Denis HEBERT est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 13/11/2024/2024:**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 13/11/2024.

\*\*\*\*\*

### **Délibération N° 59-2024 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR- Nouvelle fiche financière**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 9**

**Procurations : 0**

**Votants : 9**

**Rapporteurs : M T.DUPREY**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle fiche financière reçu en mairie le 03/12/2024.

**PROJET D'AMENAGEMENT DE TRAVERSEE D'AGGLOMERATION**  
**FICHE FINANCIERE**  
 RD n°150 - Canton de FÉCAMP  
 Commune de COLLEVILLE

Fiche rédigée : ☒ avant appel d'offres  
☐ après appel d'offres

**PROJET**

|                                     |                                            |
|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| Maître d'ouvrage                    | Commune de COLLEVILLE                      |
| Description des travaux             | Aménagement de la Voie – Rue de la Sucrene |
| Tranche (à préciser le cas échéant) | 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles |
| Bureau d'étude                      | Atelier 2 paysage                          |

**FINANCEMENT**

(1) Aménagement global : participation du Département calculée selon la grille d'analyse jointe.  
 (2) Dossier éligible à l'aide « Travaux d'accompagnement et de sécurité sur le réseau routier départemental en agglomération » : ☒ OUI ☐ NON

| Projet aménagement global |             | Participation Département (1) | Participation commune |             | Subvention Département (2) |
|---------------------------|-------------|-------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------------|
| Montant HT                | Montant TTC | Montant TTC                   | Montant HT            | Montant TTC | Montant HT                 |
| 147 001 00€               | 176 401 20€ | 75 810 20€                    | 100 591 00€           | 100 591 00€ | 16 179 00€                 |

**AVIS DU DÉPARTEMENT**

| Date       | Observations                                     |
|------------|--------------------------------------------------|
| 05/06/2024 | Avs du Service Maîtrise d'Ouvrage et Expertises  |
| 07/06/2024 | Avs du Service Entretien du Patrimoine Routier   |
| 10/07/2024 | Avs du Service Exploitation et Sécurité Routière |
| 19/09/2024 | Avs favorable des services du Département        |

Date de délibération du Maître d'Ouvrage (à joindre) :

Le Maître d'Ouvrage,  
 (date et signature)

Le Maire demande au conseil d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY informe que concernant les frais d'études, la mairie a déjà payé environ 19 000€. Il va prendre attache auprès de la société « Atelier de paysage » pour connaître les modalités d'organisation de l'appel d'offre.

Mme S.LACHERAY indique que l'appel d'offre va être déposé sur une plateforme dédiée en dématérialisé.

M D.HEBERT précise que maintenant les études sont prises en charge pour moitié par le Département. Il rappelle qu'initialement, la commune avançait le montant total du projet aujourd'hui c'est le Département. Il rappelle également que le conseil a décidé, lors de la dernière réunion d'avancer sur ce projet et qu'aujourd'hui il reste 84 000€ à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 8 votes POUR - 0 vote CONTRE - 1 ABSTENTION**

- **CONFIRME son souhait de réaliser les travaux d'aménagement de ce carrefour localisé face à la mairie( RD150- rue de l'église et rue cauchoise) dont la fiche financière rédigée en date du 31/10/2024 par les services du Département évalue le coût de participation de la commune à 84 412€ soit 100 591.00€ TTC participation commune- 16 179.00€ HT de subvention du Département . Ceci sous réserve que les conditions financières soient acceptables au retour des appels d'offres.**

- **CHARGE le Maire de faire évaluer le coût supplémentaire à ajouter concernant les études et travaux liés au raccordement de ce carrefour à la voirie communale notamment rue de l'église.**
- **CHARGE le Maire de procéder à l'envoi d'une lettre à l'attention du Président du Département de la Seine-Maritime concernant une demande d'aménagement du carrefour (RD 150/rue de l'église) en lien avec la traversée de l'agglomération de Colleville**
- **D'INSCRIRE la dépense sur le BP 2025**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

\*\*\*\*\*

**Délibération N° 60-2024 : PERISCOLAIRE : CDD accroissement d'activités -Prolongation du CDD du 02/09 au 20 décembre 2024**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 9**

**Procurations : 0**

**Votants : 9**

**Rapporteurs : M T.DUPREY/M D.HEBERT**

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de renouveler l'emploi créé par délibération N°39-2024 , à compter du 06 janvier 2025, sur l'emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 12/35<sup>ème</sup> et cela pour une durée de 12 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 18 mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques ( entretien des locaux, surveillances des enfants : cantine/garderie)

Le Maire demande au conseil d'en décider

Le débat s'engage.

Mme A.OLIVIER et Mme V.SEBIRE demandent si une date de prolongation est proposée et si cela est vraiment utile. Y-a-t-il un réel besoin ?

MT.DUPREY indique que l'année dernière ce contrat n'avait pas été prolongé.

Mme S.LACHERAY, M J.M.RENAULT et Mme A.OLIVIER rappellent que la collectivité doit maîtriser ses dépenses.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 0 vote POUR - 8 votes CONTRE -1 ABSTENTION**

**- DECIDE de ne pas prolonger l'emploi créé par délibération 39-2024**

\*\*\*\*\*

**Délibération N° 61-2024 : LOGEMENT : Fixation du montant du loyer mensuel et des charges du logement -1<sup>er</sup> étage école maternelle - 220B rue de l'église**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 9**

**Procurations : 0**

**Votants : 9**

Rapporteur : M T.HEBERT

Le Maire informe le conseil municipal qu'un diagnostic DPE a été réalisé en date du 13/11/2024 par l'agence Diaghome.

À cet effet, l'estimation des coûts annuels d'énergie de ce logement s'établit entre 990€ et 1380€ par an.

Petit rappel, ce logement est composé d'une salle de séjour avec coin cuisine, d'une chambre et d'une salle d'eau.

Au regard de ces éléments, le Maire propose la mise en location de cet appartement pour un montant « toutes charges comprises » (consommation électricité et eau incluse) et révisable chaque année de 743.60 €.

Soit mensuellement : Loyer : 600€ - Electricité/eau : 115€ - Charges 4% : 28.60€ - Total : 743.60€

Le Maire demande au conseil d'en décider

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY informe que les locaux sont toujours inoccupés et indique avoir contacté des demandeurs de logement sur la commune et procédé à une visite sans réponse actuellement.

Il indique également avoir reçu une demande pour le local de 10 m2 d'une entreprise de prothésiste ongulair mais n'a pas donné suite puisqu'il y a déjà ce type de service sur la commune.

M J.M.RENAULT s'inquiète des possibles nuisances entre les différents locataires et l'école.

M D.HEBERT répond qu'à partir de 16h30 il n'y a plus d'enfants dans l'école.

La proposition du montant mensuel de loyer est jugée trop élevée.

M T.DUPREY rappelle que la cage d'escalier a été complètement rénovée par les agents communaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **VALIDE la proposition de la mise en location de ces deux locaux en un logement ((type F2 – surfaces utiles 45 m2)**
- **FIXE le prix du loyer mensuel suivant :**
  - **Montant du loyer révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet : 500€**
  - **Montant des charges 4% :**
  - **Charges EDF/EAU : 115€**
  - **Païement à terme échu**
  - **Caution : 500€**
  - **Païement du 1<sup>er</sup> loyer au prorata du nombre de jours occupés**
- **DECIDE de la possibilité de le louer également en deux locaux séparés comme décidé sur la délibération N°29-2024 selon les demandes de location**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

\*\*\*\*\*

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter une question à l'ordre du jour.**

\*\*\*\*\*

**Délibération N°62-2024 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DELIBERATION PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L'EQUIPE COMMUNALE DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS**

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

Rapporteur : M T.DUPREY

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement.

Le recensement a lieu dans la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Le Maire donne la parole à M.D.HEBERT candidat en tant que coordonnateur communal.

L'INSEE recommande 300 logements par agent recenseur.

A cet effet, et au vu du nombre de logements, la commune sera divisée en deux secteurs par la RD 150.

Il convient donc de statuer sur la nomination de M D.HEBERT en tant que coordonnateur communal ainsi que sur le recrutement et la rémunération de deux agents recenseurs.

Le Maire demande au conseil d'en décider

Le débat s'engage.

M D.HEBERT informe les membres que l'INSEE conseille de recruter des personnes connues sur la commune, avec une certaine expérience, n'ayant plus de contraintes professionnelles et discrète.

Il indique que les agents devront assister à des formations, effectuer une tournée de reconnaissance, l'enquête et qu'à cela s'ajoute une enquête famille destinée aux dames de 18 ans et plus. Il rappelle la caractère obligatoire de réponse à ces enquêtes.

Mme S.LACHERAY rappelle que l'agent ne commente pas et ne prend pas connaissance des réponses.

Mme V.SEBIRE indique que cela permet de mieux connaître les populations à l'aide de statistiques.

M D.HEBERT rappelle que la commune doit percevoir des dotations pour ce recensement à hauteur d'environ 1400€.

M T.DUPREY souhaite présenter les agents enquêteurs lors de la cérémonie des vœux du dimanche 19 janvier.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

- ***DECIDE de désigner M D.HEBERT, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,***

***Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :***

- ***FIXE à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.***
- ***OPTE pour le recrutement des deux agents contractuels par le biais d'un CDD accroissement temporaire d'activité***
- ***AUTORISE M le Maire à recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération à l'indice brut 371, majoré 343 sur la base de 2h50/jour pour le petit secteur et de 3h/jour sur le plus grand secteur à compter du 06/01/2025 jusqu'au 15/02/2025.***

\*\*\*\*\*

## **II/Questions Diverses :**

Pas de questions diverses

\*\*\*\*\*

### III/Bilan des projets et travaux en cours

#### **- Proposition de projets**

##### ○ **Ecole : entretien avec M Eddy JULIARD inspecteur de l'éducation nationale**

*Rapporteur : M D.HEBERT*

- Le Maire informe le conseil que M D.HEBERT a eu un entretien avec M Eddy JULIARD inspecteur de l'éducation nationale

La discussion s'engage.

M D.HEBERT informe le conseil que s'il y a un projet de fermeture, la mairie en sera informé en mars.

##### ○ **Vente parcelles A 272 et A 273- rue de l'église**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

La Maire informe avoir reçu un propriétaire proche de la parcelle A 273 et qui a manifesté un intérêt quant à sa possible acquisition.

La discussion s'engage.

M T.DUPREY indique que la proposition faite par l'éventuel acquéreur n'est actuellement pas suffisante.

M J.M.RENAULT indique qu'en cas de vente séparée, le conseil devra se prononcer sur de nouveaux prix de vente.

Mme S.LACHERAY rappelle que la parcelle a été initialement acquise pour un montant de 35 000€ sans compter les travaux de démolition de la maison.

M T.DUPREY informe qu'il a préféré ne pas confier, pour l'instant, la vente chez un notaire du fait de cette proposition.

##### ○ **Vente cour de la sucrerie- Permis de construire**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire initial a été refusé. L'acquéreur a pris contact avec le service de l'urbanisme afin d'avoir une explication et un nouveau permis de construire a été déposé avec la modification conseillée.

La discussion s'engage.

M T.DUPREY est confiant quant à la réalisation du projet suite au dépôt d'une modification du PC.

##### ○ **SENTE cimetière/école**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY indique avoir fait procéder aux travaux de création de la sente reliant la rue de l'église avec le cimetière. La location de la grue a coûté 1500€.

○ **Cour de la sucrerie- stationnement de camions**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe le conseil que ce projet de stationnement n'est pas possible du fait du projet d'embellissement et de mise en valeur de ce site.

La discussion s'engage.

M T.DUPREY pense qu'il serait judicieux d'évoquer avec M VASSET, Président de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, de certaines difficultés comme le périmètre de sécurité autour de la sucrerie et donne lecture d'un courrier qui lui sera remis.

M J.M.RENAULT, évoque la possibilité de creuser une tranchée pour planter des arbustes afin de rendre les lieux plus arborés.

L'ensemble des membres soulignent que des travaux d'embellissement sont en cours et qu'il serait dommage d'endommager les voies et de gâcher le visuel par la présence de camions en stationnement pérenne.

○ **Bois communal : Remise en état par l'entreprise Burette après élagage et abattage d'arbres**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe que l'entreprise BURETTE va procéder au nettoyage du bois suite à son intervention d'élagage/abattage.

○ **Bois communal : Lettre reçue**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY donne lecture d'un courrier anonyme reçu en mairie de randonneurs se plaignant de l'état général du bois communal, protestant quant à l'abattage d'arbres et de

La discussion s'engage.

M T.DUPREY rappelle avoir pris un arrêté interdisant l'accès au bois devenu dangereux depuis les dégâts causés par la tempête CIARAN. Comme évoqué lors du point précédent, une entreprise est intervenue pour le sécuriser à l'aide de gros engins et cela a laissé forcément des traces.

Afin d'y remédier, l'entreprise doit intervenir dans les jours qui viennent.

Il rappelle également que cette opération n'a pas impacté le budget communal car il a été convenu que la société récupérerait les souches pour se rémunérer.

○ **Jardins communaux : Compte rendu entretien avec Mme la Directrice générale de SEMINOR**

*Rapporteur : M T.DUPREY et M P.BRUMARD*

M T.DUPREY et M P.BRUMARD ont reçu Mme BOUFFAGAR de la société SEMINOR afin d'échanger, de connaître sa position et manifester éventuellement un intérêt sur le projet de création d'un lotissement sur les actuels jardins communaux.

Mme BOUFFAGAR accepte d'accompagner, conseiller la mairie dans ce projet mais ne se portera pas porteur du projet.

○ **GEMAPI:**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe avoir reçu une relance concernant l'entretien du canal de la rue de la gare des propriétaires qui émettent des craintes quant au débordement d'eau en cas de fortes pluies.

M T.DUPREY rappelle qu'il y a également un risque d'effondrement des parois.

M V.CHERON confirme prendre en charge l'entretien du bassin.

M T.DUPREY rapporte que Mme JOUET du Syndicat des rivières a reconnu qu'il s'agit d'un affluent de la rivière de la Valmont.

○ **Pisciculture- déclaration préalable**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe que la pisciculture a déposé une déclaration préalable concernant l'installation des silos.

**IV/Informations sur les dossiers en cours :**

- Vie communautaire

○ **Journal 2025 :**

*Rapporteur : M P.BRUMARD*

M P.BRUMARD informe que le journal communal est en bonne construction.

○ **Concours des « Maisons fleuries »- remise de prix :**

*Rapporteur : A.OLIVIER et M.BROCHET*

Mme A.OLIVIER et Mme M.BROCHET informent de la présence de 8 participants et du bon déroulement de la remise des prix dans la salle des mariages.

La discussion s'engage.

M T.DUPREY remarque un manque d'intérêt pour ce concours au vu du nombre de participants.

Mme A.OLIVIER et M P.BRUMARD répondent que la population est vieillissante.

- **Colis des anciens :**

*Rapporteur : A.OLIVIER*

Mme A.OLIVIER informe que la distribution des colis se fera à la mairie dans la salle des mariages l'après-midi du samedi 21 décembre.

- **Eglise- Champignons**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe que les agents ont remarqué la présence de traces blanches dans l'église.

La discussion s'engage.

M J.M.RENAULT demande s'il s'agit du champignon de la mérule

M T.DUPREY répond que l'on ne sait pas et qu'il va falloir procéder à des analyses et rappelle qu'il y a beaucoup de champignons possibles.

- Retour d'information des commissions extérieures

- **Agglomération Fécamp Caux :**

*Rapporteur : M P.BRUMARD*

**Accueil gens du voyage :**

M P.BRUMARD indique qu'il a été évoqué le problème de l'accueil des gens du voyage et que les petits groupes d'une cinquantaine de caravanes ne peuvent pas être refusés sur l'aire de stationnement.

Des travaux de conformité sont entrepris sur l'espace dédié à cette aire de stationnement et devrait être praticable l'année prochaine.

**Piscine de Fécamp :**

La piscine devrait rouvrir en juillet 2025.

**TEOM :**

M P.BRUMARD informe de contestations d'habitants de Fécamp concernant la TEOM. La TEOM ayant un impact financier plus important que la REOM, devrait permettre le remplacement du matériel.

La taxe TEOM est appliquée depuis de nombreuses années à Colleville.

**Ligne de bus reliant Fécamp et le centre commercial de Saint Léonard.**

MP.BRUMARD informe de la création d'une ligne de bus reliant Fécamp et le centre commercial de Saint Léonard.

**VELOROUTE**

M P.BRUMARD informe du déploiement de la véloroute du Lin avec les Loges.

- Retour d'informations des commissions internes

**V/Divers :**

○ **CROSS -Championnat de Normandie :**

Rapporteur : M P.BRUMARD

M P.BRUMARD informe que le cross organisé le dimanche 12 janvier par LFA autour des étangs devrait réunir entre 600 et 700 participants.

M P.BRUMARD demande au Maire si un stationnement sur le terrain de pétanque est possible afin d'éviter le stationnement sauvage.

Les membres acceptent le stationnement sur le terrain de pétanque.

**La séance est levée à 22h45.**



**Procès-Verbal de Clôture de séance**

**Date de convocation : 03/02/2025**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procurations : 1**

**Votants : 11**

L'an deux mil vingt-cinq **le jeudi 13 février**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

**Présent(e)**

**Mesdames : S. LACHERAY ; V.SEBIRE, M. MORVAN-FIERVILLE**

**Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. VAUCHEL, P.BRUMARD, J.M RENAULT, S. DENEUVE**

**Procurations :**

**Mme C.LEWIN a donné procuration à M T.DUPREY**

**Absent(e)s/excusé(e)s : A. OLIVIER; M. BROCHET**

Mme Sandrine LACHERAY est élue secrétaire de séance.

Quorum : 10 présents

\*\*\*\*\*

Le Maire demande à l'assemblée l'approbation du PV du conseil municipal en date du jeudi 12 décembre 2024

**Remarques/ Commentaires : RAS**

**Procès-Verbal adopté à l'unanimité.**

T. DUPREY  
Président de séance

M Denis HEBERT  
Secrétaire de séance du 12/12/2024



Mme Sandrine LACHERAY  
Secrétaire de séance du 13/02/2025

- **Colis des anciens :**

*Rapporteur : A.OLIVIER*

Mme A.OLIVIER informe que la distribution des colis se fera à la mairie dans la salle des mariages l'après-midi du samedi 21 décembre.

- **Eglise- Champignons**

*Rapporteur : M T.DUPREY*

M T.DUPREY informe que les agents ont remarqué la présence de traces blanches dans l'église.

La discussion s'engage.

M J.M.RENAULT demande s'il s'agit du champignon de la merule

M T.DUPREY répond que l'on ne sait pas et qu'il va falloir procéder à des analyses et rappelle qu'il y beaucoup de champignons possibles.

- Retour d'information des commissions extérieures

- **Agglomération Fécamp Caux :**

*Rapporteur : M P.BRUMARD*

**Accueil gens du voyage :**

M P.BRUMARD indique qu'il a été évoqué le problème de l'accueil des gens du voyage et que les petits groupes d'une cinquantaine de caravanes ne peuvent pas être refusé sur l'aire de stationnement.

Des travaux de conformité sont entrepris sur l'espace dédié à cette aire de stationnement et devrait être praticable l'année prochaine.

**Piscine de Fécamp :**

La piscine devrait rouvrir en juillet 2025.

**TEOM :**

M P.BRUMARD informe de contestations d'habitants de Fécamp concernant la TEOM. La TEOM ayant un impact financier plus important que la REOM, devrait permettre le remplacement du matériel.

La taxe TEOM est appliquée depuis de nombreuses années à Colleville.

**Ligne de bus reliant Fécamp et le centre commercial de Saint Léonard.**

MP.BRUMARD informe de la création d'une ligne de bus reliant Fécamp et le centre commercial de Saint Léonard.

**VELOROUTE**

M P.BRUMARD informe du déploiement de la véloroute du Lin avec les Loges.

- Retour d'informations des commissions internes